

III.

Pratiques superstitieuses jointes au feu de la Saint-Jean.

Dans le chapitre du catéchisme de Meaux que nous avons déjà cité, Bossuet, après avoir posé cette question : « Quelles sont les superstitions pratiquées au feu de la Saint-Jean? » répond ainsi : « Danser à l'entour du feu, jouer, faire des festins, chanter des chansons déshonnêtes, jeter des herbes par-dessus le feu, en cueillir avant midi, ou à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder des tisons ou des charbons de feu, et autres semblables. »

A. cette énumération, il faut ajouter une pratique qui, presque partout, est l'accessoire des feux de la Saint-Jean, c'est-à-dire, le saut ou le passage à travers les flammes. Cette dernière superstition n'est pas une des moins remarquables et prêterait à de longs développements.

Dans les religions de l'antiquité, le feu et l'eau sont les principes par excellence. L'initiation aux mystères de Bacchus était, à Athènes, accompagnée de purifications par l'eau, le feu et l'air, et la mythologie grecque nous apprend que Cérès, voulant assurer l'immortalité à Démophon, le fit passer dans les flammes, *comme* Thétis avait fait pour son fils Achille. En interrogeant la Bible, nous voyons, au chapitre XVIII du livre II des Paralipomènes, que le roi Achaz fit passer ses enfants par le feu, selon la superstition des nations que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfants d'Israël

Théodoret, évêque de Cyre, en Syrie, qui écrivait au V^e siècle un commentaire sur les livres saints, dit, à propos d'un passage du quatrième livre des Rois, qu'il avait vu dans quelques villes allumer, une fois l'an, sur la place publique, des bûchers à travers lesquels sautaient les adolescents et les hommes eux-mêmes ; les mères, ajoute-t-il, exposaient de leurs propres mains leurs nourrissons à la flamme, et une pensée d'expiation, de purifi-